Réf. Farde e-Assemblées : 2286852

N° OJ : 126

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

Objet : Subside Sport 2019.- Asbl Prosport Bruxelles - Brussel.- Montant total : 25.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983. Loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001. Arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Prosport Bruxelles - Brussel pour l'achat d'un nouveau chronomètre;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et cette association pour fixer les conditions et modalities d'octroi et de liquidation de ces subsides;

Considérant les credits disponibles à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article 1 : Octroi d'un subside extraordinaires pour un montant total de 25.000,00 EUR à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2019 à l'asbl Prosport Bruxelles - Brussel pour l'achat d'un nouveau chronomètre (n° de projet BM10-239-2009);

Article 2 : Les termes des conventions entre la Ville de bruxelles et ces associations sont approuvés.

Article 3 : Les dépenses seront engagées a l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2019 et couvertes par un emprunt.

Annexes :

AE1/Convention Fr/Nl (Consultable au Secrétariat des Assemblées)